



NOTE D'INFORMATION TRAVAUX

Juillet – Août 2019

SECTEURS DE TRAVAUX :

- Le Bourg <> Les Pleux
- Le Vinot
- Les Aljards (rue du Temple)
- Le bourg - est

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Denis-les-Rebais réalise des travaux d'assainissement (création de réseaux de collecte des eaux usées et station d'épuration des eaux usées) sur une partie de son territoire.

Les travaux sont engagés depuis le mois de novembre 2018 et concernent simultanément plusieurs secteurs de la commune :

| | |
|--|--|
| ➤ Le bourg <> Salle polyvalent<> Les Pleux | Travaux de pose des réseaux d'assainissement terminés Travaux de réfection de la voirie début Juillet 2019 |
| ➤ Hameau Le Vinot | Travaux de pose des réseaux d'assainissement terminés Démarrage des travaux d'eau potable du 07/19 au 11/19 |
| ➤ Rue du Temple | Démarrage des travaux d'assainissement fin juin 2019 |
| ➤ Bourg-Est | Démarrage des travaux d'assainissement fin juin 2019 |
| ➤ Station d'épuration | Démarrage des travaux de terrassement au mois de juin 2019 |

Nous vous rappelons que pendant la durée des travaux, les rues concernées seront fermées à la circulation, sauf des riverains et des services d'urgences.

Dans la mesure du possible, les rues seront réouvertes à la circulation des riverains en fin de journée, les week-end et jours fériés.

Un accès piéton sera maintenu en permanence jusqu'aux propriétés.

Pour vos véhicules, nous vous remercions de les sortir avant 7h30. L'accès des entrées des propriétés sera restitué en fin de journée.

Première semaine de Juillet, les travaux de réfection de la voirie seront réalisés entre le bourg et le hameau Les Pleux. A cette occasion, la voirie sera totalement fermée à la circulation.

Pendant le mois de Juillet et début du mois d'Août, les travaux d'assainissement seront réalisés au niveau de l'ancien chemin de Rebais (bourg) et sur la rue du Temple jusqu'à la RD n°222.

Des travaux de remplacement du réseau d'eau potable seront également réalisés au niveau du hameau Le Vinot.

Nous sommes conscients de la gêne engendrée par l'exécution de ces travaux et nous vous remercions de respecter la signalisation mise en place.

Le Maire